

Objectif Sud

Bulletin de l'Union SUD Crédit Agricole

Sommaire

Page 1 : Éditorial
Page 2 : Le 7 mars, et après...
Page 3 : Élections en Normandie
Page 4 : Atlantica, les news
Page 5 : En Bretagne
Page 6 : En Guadeloupe
Page 7 : Et dans l'Oise
Page 8 : Lorraine
Page 9 : AGÉCIF
Page 10 : Négociations Nationales
Page 11 : Communiqué Normand
Page 12 : Le CPE en direct
Page 13 : "Solidaires"
Page 14 : et 8 mars
Page 15 : Représentativité
Page 16 : Développement Durable
Page 17 : Le conseil du mois
Page 18 : Un dimanche à Bamako
Page 19 : Lu dans la Presse
Page 20 : Suite et fin

Union SUD Crédit Agricole

93 bis rue de Montreuil

75011 PARIS

Tel : 06.10.89.72.88

Email : sudcam@free.fr

objectifsud@libertysurf.fr

site : <http://sudcam.com/>

N° 56

MARS 2006

Union
syndicale
Solidaires

www.solidaires.org

LE 7 MARS : UN MILLION DE MANIFESTANTS LE GOUVERNEMENT DOIT RETIRER LE CPE

La journée de grève et manifestations du 7 mars a montré la mobilisation grandissante dans toute la France contre le CPE. Un million de personnes a manifesté dans plus de 160 villes pour lutter contre la précarisation accrue de la société et pour obtenir le retrait du CPE et du CNE. Une nette majorité de citoyens est maintenant opposée au CPE : chacun a bien compris qu'il s'agit bien de précariser l'ensemble du monde du travail.

Le premier Ministre doit comprendre que la lutte pour l'emploi passe par la sécurisation de celui-ci et non par le démantèlement du code du travail et la création d'emplois kleenex au seul profit du patronat.

A l'heure où Villepin prône un renouveau du dialogue social, son entêtement et sa politique de passage en force ne peuvent que mener à la fin de sa période d'essai.

Si le gouvernement s'entête, il prend le risque d'une crise sociale forte.

L'Union syndicale "Solidaires" continuera à s'engager dans toutes les initiatives unitaires visant à amplifier la mobilisation jusqu'au retrait du CPE et du CNE et pour imposer une politique de l'emploi reposant sur des garanties collectives fortes, sur une politique de formation ambitieuse et sur des salaires corrects.

Un nouveau rendez-vous unitaire permettant la convergence des jeunes et des salariés doit être organisé rapidement par l'ensemble des organisations syndicales, de salariés, d'étudiants et de lycéens.

Puisque le gouvernement ne veut rien entendre, à nous de prendre les moyens de lui faire entendre raison : nous refusons la précarisation générale de nos vies !

Pour notre part, au Crédit Agricole, nous serons partie prenante du mouvement de résistance pour la défense du Code du travail dont la création du CPE constitue une des premières attaques.

Laisser faire aujourd'hui en croyant que nous ne sommes pas concernés aurait des conséquences catastrophiques dans l'avenir pour notre emploi, nos rémunérations, nos conditions de vie ■



Le 7 mars, et après.....

Une nouvelle réunion nationale de l'ensemble des organisations syndicales de salariés, étudiantes et lycéennes s'est tenue au siège de la CFDT à Paris. ce 9 mars à 17 heures. Solidaires y a participé.

Vous trouverez ci dessous le texte de la déclaration commune.

Cet appel à la mobilisation pour le retrait du CPE se traduit par un appel à réussir la journée de mobilisation décidée par les jeunes le jeudi 16 mars et à organiser partout des manifestations de convergence, jeunes et salariés, le samedi 18 mars. Il s'agit bien d'articuler ces deux étapes d'une même mobilisation qui prend en compte les rythmes différenciés des mobilisations des jeunes et des salariés.

Plusieurs précisions :

- le mot d'ordre reste bien clairement le retrait du CPE et toutes les organisations se sont engagées à rester sur ce mot d'ordre ;
- la proposition d'un mot d'ordre de grève interpro et unitaire de l'ensemble des syndicats a été posé par FO pour la journée du 16 : nous l'avons soutenu ainsi que la FSU ;
- La CFDT y était totalement opposée (ainsi que la CFTC) ;
- les organisations de jeunes étaient pour prioriser un appel de tout le monde au 16 ;
- devant l'impossibilité de débloquer sur un appel ferme au 16, le compromis s'est fait sur une articulation des deux journées : FO, CGT, FSU et nous avons insisté pour que le 16, il puisse y avoir des salariés et des militants syndicaux présents aux côtés des jeunes
- à noter que le 16 est une journée de mobilisation nationale des retraités de la SNCF qui doit se traduire par une manifestation nationale à Paris ce jour là.

Pour "Solidaires", dans cette situation, au vu des remontées que nous avons eu depuis deux jours, nous ne proposons pas de déposer un nouveau préavis national Fonction publique pour le 16 : mais nous demandons aux équipes de tout faire pour organiser une présence militante la plus large possible ce jour là. Il faut dès maintenant travailler à la réussite des manifestations du 18 mars qui doivent permettre de rendre visible l'opposition majoritaire qui existe maintenant clairement dans le pays contre le CPE .

Enfin, il faut continuer à multiplier les initiatives d'appui de Solidaires aux initiatives étudiantes et lycéennes au delà du seul appui logistique qui reste évidemment nécessaire. Nous devons aussi être présents par rapport à la répression qui s'installe dans certains lycées ou certaines universités.

Déclaration des organisations syndicales de salariés, et des organisations étudiantes et lycéennes réunies le 9 mars 2006

Les manifestations du 7 mars marquées par un très grand succès constituent une montée en puissance dans la mobilisation et les actions engagées tant chez les salariés que chez les étudiants et les lycéens pour le retrait du CPE.

À ce jour, le gouvernement s'obstine.

Les organisations syndicales de salariés, étudiantes et lycéennes unanimes, réunies ce jour, lui répondent avec force en décidant d'une nouvelle étape de mobilisation, qui sera – que le gouvernement n'en doute - pas encore plus forte que la précédente.

Les organisations syndicales de salariés, étudiantes et lycéennes réaffirment leur volonté d'obtenir le retrait du CPE, porteur de précarité, discriminatoire pour la jeunesse et donc pénalisant pour l'avenir de la société.

Les organisations syndicales de salariés, étudiantes et lycéennes appellent les salariés et les jeunes à s'engager plus fortement encore dans la bataille contre le CPE.

Elles appellent à réussir la journée de mobilisation du 16 mars décidée à l'initiative des étudiants et lycéens et à une nouvelle journée d'action nationale le samedi 18 mars se traduisant par des manifestations dans toute la France.

Les signataires de cet appel restent en contact permanent et se retrouveront le 18 mars au soir pour examiner la situation.

Liste des organisations réunies : **Cfdt, Cgt, Cgt -fo, Cftc, Cfe -Cgc, Fsu, Unsa, Solidaires, Unef, Cé, Unl, Fidl**

Élections au Crédit Agricole de Normandie :

Les listes SUD Crédit Agricole sont arrivées largement en tête avec plus de 36% des voix. Nous avons connu deux fusions : la première en 1997 entre la Manche et l'Orne (ex CA Normand) et depuis juillet 2005, le Calvados nous a rejoint pour créer le CA Normandie.

Avant la première fusion, chaque syndicat (sauf CGC) n'était présent que sur un seul département. SUD sur la Manche, CFDT et UNSA sur l'Orne et CGT, SNIACAM et FO sur le Calvados. Nous vous présentons un historique depuis 2002 des résultats globaux CE sur chaque département.

Résultats élections Comité d'entreprise

Total	Manche 2002	Manche 2005	Manche 2006	Orne 2002	Orne 2005	Orne 2006
SUD	70,32%	75,53%	76,91%	9,48%	10,79%	12,79%
CFDT	6,34%	4,15%	3,45%	44,68%	39,10%	41,73%
UNSA	9,37%	5,46%	3,58%	38,20%	33,20%	30,12%
CGC	13,97%	13,27%	9,42%	7,64%	8,45%	7,48%
CGT		1,59%	2,39%		8,45%	6,10%
SNIACAM			1,19%			0,79%
FO			3,05%			0,98%

Total	Normand 2002	Normand 2005	Normand 2006	Calvados 2006	Normandie 2006
SUD	44,34%	49,36%	51,09%	7,66%	36,47%
CFDT	22,71%	18,28%	18,87%	2,89%	13,49%
UNSA	21,68%	16,67%	14,27%	7,11%	11,86%
CGC	11,27%	11,32%	8,64%	29,06%	15,51%
CGT		4,36%	3,88%	21,17%	9,78%
SNIACAM			1,03%	21,56%	7,94%
FO			2,22%	10,55%	5,02%

Analyse des élections :

SUD progresse partout par rapport à 2005 : sur la Manche (+1,4%), sur l'Orne (+2%) et, surprise, nous faisons 7,66% des voix sur le Calvados (où nous n'avions pas de candidats). La cerise sur le gâteau est de finir chez les cadres devant la CGC sur la Manche : c'est bien la première fois !

Avec 6 élus sur 13 au CE, nous ne sommes pas majoritaires. Nous avons trouvé un terrain d'entente avec la CFDT. Cette alliance ne concernera que le fonctionnement et la gestion des œuvres sociales du CE. SUD a pris 3 postes sur 4 au bureau (secrétaire, trésorier et trésorier adjoint). Chacun gardera ses prérogatives sur tous les autres sujets.

La CGT s'écroule sur le Calvados et baisse sur le Normand. Le secrétaire du CE du Calvados élu depuis de nombreuses années, n'a même pas été élu !

FO fait un score très bas sur le Normand et arrive juste devant nous sur le Calvados. Ils n'ont aucun élu !

L'UNSA est le seul syndicat à avoir tapé franchement sur les autres pendant la campagne (notamment sur SUD). C'était déjà un aveu de faiblesse. Depuis 2002, sur le Normand, l'UNSA est passé de 21,68% à 14,27% des voix au CE. La chute continue et sur le Calvados nous sommes devant eux alors qu'ils avaient depuis peu un syndicat sur place.

La CGC s'est écroulée sur le Normand (surtout chez les TAU où ils perdent la moitié de leurs voix). Par contre, sur le Calvados, c'est la première organisation syndicale ! C'est surprenant et inquiétant !

Le SNIACAM fait un bon score sur le Calvados et devance même la CGT sur ce département.

La CFDT progresse sur l'Orne mais fait de très mauvais scores sur la Manche et le Calvados ■

L'économique prime sur le social ?

1. Des coups et des coûts :

Pierre BASTIDE, ancien DG d'AtlantiCA, avait été révoqué de son poste après un arrêt maladie de plus de 8 mois. Devant cette politique du " marche ou crève ", on se disait que nul n'était épargné. Heureusement, notre entreprise est socialement responsable (!). Elle continue à lui verser son salaire pendant un an (préavis des cadres de Direction du CA) et M. BASTIDE reste chez lui, peut-être pour reprendre des forces. Ensuite, car le malheur n'arrive jamais seul, M. BASTIDE aura 55 ans, le temps passe pour tout le monde. Il aura alors probablement droit à la pré-retraite des cadres de Direction du CA et à la retraite chapeau. Bien sûr, pour les CR adhérentes, ça va plomber le ratio COI/PNB mais, peu importe, il y a l'humain avant tout.

Croyez-vous que cette politique du socialement responsable qui, dans les ressources humaines, considère non seulement la ressource mais aussi l'humain soit la même pour l'ensemble des salariés du Crédit Agricole ?

2. PQI et prime discrétionnaire :

SUD AtlantiCA n'a pas signé l'accord de l'enveloppe des PQI. En effet, la Direction demandait aux syndicats de faire des propositions en assumant une responsabilité budgétaire. Notre première proposition nous semblait raisonnable car nous demandions que l'enveloppe soit de 5770 points soit 10% de l'économie réalisée sur les machines en 2005. La Direction a proposé 3700 points soit 1,25% de l'enveloppe des PQE. Notre contre proposition a été de dire " OK pour les 1,25% de la masse des PQE à condition de recruter du personnel sur les 160 postes vacants ". La Direction a refusé estimant que les embauches ne faisaient pas partie de la négociation annuelle obligatoire. Pourtant, embaucher aurait permis de faire des économies en diminuant le nombre de prestataires dont le coût est supérieur en moyenne à celui des salariés

Personnes handicapées : comment les aider ?

Suite aux accords signés sur les travailleurs handicapés, l'AGEFIPH voit ses moyens se réduire considérablement. En effet, la signature d'un accord sur les travailleurs handicapés permet dorénavant de ne plus payer la taxe en cas de non respect des 6% minimum de travailleurs handicapés. Les personnes handicapées ont d'autant plus de mal à être accompagnées pendant leur formation (mise à disposition de traducteur en langue des signes, assistant pour prise de note, ...).

Nous avons donc proposé que la Direction verse une partie de la taxe d'apprentissage aux organismes de formation pour personnes handicapées. La Direction a accepté en partie nos propositions. Le dossier est à approfondir pour l'an prochain. ■



Ont participé à ce numéro 56 d'Objectif SUD : **Bruno BEULENS** (Oise) ; **François BOURGOINT** (Centre France) ; **Arlette CARRIÉ-TISNÉ** (Atlantica) ; **Cécile CORNU** (Atlantique Vendée) ; **Patrick CROSNIER** (Lorraine) ; **Jean-Louis DANFLOUS** (Aquitaine) ; **Jean-Pierre FILLANQ** (Aquitaine) ; **Richard GÉRAUD** (Aquitaine) ; **Denis MARION** (Normandie) ; **Jean-Luc MEAR** (Finistère) ; **Stéphane TEXIER** (Atlantique Vendée) ; **François VAZQUEZ** (Charente Périgord) ainsi que toutes les "petites mains" de **Bordeaux** ■

PRUD'HOMMES ET RETRAITE CHAPEAU

Onze retraités du Crédit Agricole ont assigné la CR du Finistère devant les prud'hommes. Ils réclament des dommages et intérêts pour compenser un préjudice financier au niveau de leur retraite. L'accord de préretraite, signé avec les Organisations Syndicales de l'époque (CFDT, FO et CGC), prévoyait la prise en charge d'une cotisation supplémentaire de 1,24% par les salariés et par l'employeur. Lors de la liquidation de leur retraite, nos collègues ont constaté que cet engagement n'a pas été tenu.

Et pour cause : la cotisation n'est possible que pour les actifs !

Jugement prévu le 28 mars.

La presse locale a relaté cette affaire dans son édition du 1^{er} février :

Crédit agricole. Onze préretraités contestent leur pension

Onze retraités du Crédit agricole du Finistère se sont retournés, hier, contre leur employeur devant les prud'hommes de Quimper. Bénéficiaires d'une préretraite entre 1997 et l'année 2000, ils estiment que la banque ne les a pas informés du préjudice financier qu'ils subissent. La banque verte a plaidé sa bonne foi.

Au terme des divers accords signés entre la direction du Crédit agricole et les syndicats, ces onze salariés en départ anticipé étaient persuadés qu'ils percevraient leur retraite pleine et entière à 60 ans.

Régime du 1,24 %

Erreur. Au moment de la liquidation de leur retraite, ils se sont aperçus d'un manque à gagner sur le régime supplémentaire des organismes professionnels agricoles dit régime du 1,24 %.

« Quand ils se sont aperçus de cette difficulté, ils ont tenté de rechercher un accord », a plaidé M^r Février, évoquant « le silence permanent du Crédit agricole ». Pour l'avocate, la banque a fauté dans son « obligation de délivrer une information précise, en ne les tenant pas informés des pénalités ».

Une pilule difficile à avaler pour ces retraités et leur association d'anciens salariés, « Age Canonix », qui en fait une affaire de



● Les onze ex-salariés du Crédit agricole du Finistère ont reçu le soutien de collègues et du syndicat SUD, hier, lors de l'audience au conseil des prud'hommes de Quimper. (Photo J. H.)

principe, le préjudice total n'étant pas chiffré à plus de 11.000 €.

« Retraite chapeau » des cadres

« Il est surprenant qu'une telle entreprise affichant des résultats extraordinaires se dérobe à ses engagements », a soutenu, à la barre, son président Jean-Hervé Bizien, évoquant la « retraite chapeau » s'ajoutant aux autres régimes dont bénéficient huit cadres de direction de la caisse du Finistère. « Pour ses cadres, la caisse a versé cinq millions d'euros en 2003, 3,2 M € en 2004 », a-t-il stigmatisé (*).

« Le propos est hors sujet, la retraite chapeau n'est pas l'objet de notre discussion », a rétorqué

M^r Le Cleac'h.

Retraite complémentaire et retraite supplémentaire

« Il y a une confusion manifeste entre retraite complémentaire et retraite supplémentaire », a plaidé le défenseur de la banque, détaillant les mécanismes du 1,24 %, une retraite par capitalisation supportée à 50 % par la direction et à 50 % par les salariés, perçue au moment des 60 ans et ne s'appliquant qu'aux... actifs.

« Il est apparu que la CCPMA Prévoyance n'a pas réclamé les cotisations au titre de la retraite supplémentaire, les préretraités n'ont pas payé leur 0,62 % de cotisation », a-t-il poursuivi rejetant tout préjudice financier.

« Personne n'a voulu tromper personne... »

« Ils ont eu plusieurs entretiens avec la direction du personnel », a-t-il affirmé, « il n'y a pas eu défaut d'information mais la caisse ne savait pas, les syndicats aussi auraient pu informer, les partenaires étaient honnêtes, personne n'a voulu tromper personne ». Jugement le 28 mars.

Jacky Hamard

* Age Canonix réclame 450 euros de dommages et intérêts. Depuis son action prud'homale, l'association a été privée de sa subvention de fonctionnement versée par la banque et de l'utilisation gratuite des services de reprographie et de courrier postal.

Dans cet article, la retraite chapeau de nos cadres de Direction est affichée sur la place publique. Nous ne manquerons pas de dénoncer publiquement ce scandale lors du départ en retraite de notre Directeur Général, Pierre KERFRIDEN, le 31 mars prochain ■



MOBILISATION GÉNÉRALE

Lors de la séance des NAO du vendredi 17 février 2006, la Direction a quitté la table des négociations alors que nous n'avions pas épuisé tous nos arguments sur le sujet traité.

Collègues, militants, nou bon avè sa !

Cette Direction Générale a pris la décision de ne plus respecter la parole donnée en refusant le passage au 2ème PQE des agents du siège dans les mêmes conditions que celles appliquées aux agents du réseau tantôt.

C'est la goutte de calva qui fait déborder le vase.

Les organisations syndicales ont tenté de tenir le fil du dialogue, dans l'intérêt des salariés et de la Caisse Régionale, mais aujourd'hui trop c'est trop :

- Alors même que nous avons convenu de rectifier des anomalies dans l'appréciation des résultats pour la REC 2005 (neutralisation des objectifs CSCA, non comptabilisation des SICAV/FCP ACTIONS, poids des encours des mutuelles liquidées), la Direction semble avoir oublié ses engagements.
- Que dire de la REC 2006, toujours en attente de publication ?
- Nos acquis sont régulièrement ponctués d'un " je n'aurais jamais signé cela " dixit le DGA (accord absorption des PQI, accord 35 H).

Les efforts des salariés ne sont récompensés que par le mépris et l'arrogance, alors que les difficultés d'exercer nos métiers ne cessent de croître :

- Dégradation continue des conditions de travail
- Politique commerciale constamment traversée d'ordres et de contre-ordres (IARD ou campagne épargne, tout est prioritaire, et n'oubliez pas les oblig...),
- Changements de procédures déstabilisant l'activité (procédure EER, approvisionnement de fonds)
- Disparition du parc auto, obligeant chacun à utiliser son véhicule personnel, pour le plus grand bénéfice de la CR

Face à cette rigidité de la Direction Générale, les organisations syndicales CGT - SNECA/CGC - Sunicag - UGTG ont décidé de dire NON une bonne fois pour toutes.

Le temps du dialogue est mort, tué par des cadres dirigeants dont on se demande quelle est la véritable ambition pour notre Caisse Régionale que nous avons bâtie.

Les organisations syndicales CGT - SNECA/CGC - Sunicag - UGTG

appellent à un débrayage massif JEUDI 23 FEVRIER 2006.

VINI DI YO NOU BON AVE SA

INTERSYNDICALE INFO

WOULO BRAVO

Félicitations à vous camarades salariés du CAM qui avez démontré votre capacité de mobilisation.

Fos pou personnel é Sendika ki doubout douvan on direksyon irresponsab'

Collègues restons vigilants et mobilisés

et plus que jamais dans l'unité

KAMARAD SE KOK DOUBOUT

KA GANNYE KONBA

La mobilisation continue Rendez-vous le 10 mars 2006 Rété véyatif

Point de vue des salariés de l'Oise sur la fusion Oise / Brie Picardie :

Le 21 février 2006, les élus du Comité d'Entreprise de la Caisse Régionale de l'Oise ont donné, à l'unanimité, un avis favorable au projet de protocole de fusion. L'avis de SUD Oise est motivé par le contenu du protocole de fusion.

« Assurer une relation de proximité avec les clients et l'environnement économique et social »

« Apporter aux équipes de terrain un support professionnel et efficace pour dynamiser le développement »

« Favoriser l'émergence de valeurs communes »

« Créer un environnement de travail favorable à l'autonomie et à la responsabilisation des acteurs »

« Favoriser l'évolution des compétences, la promotion des hommes et des femmes et l'expression de leur dynamisme »

« Répartir équitablement les activités entre les trois départements »

« Proposer aux collaborateurs de tous les niveaux des perspectives valorisantes et diversifiées dans la nouvelle structure »

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec tous ces éléments.

Cependant, nous avons accompagné notre avis favorable (SUD Oise représente 1/3 des votes au CE) de la déclaration suivante :

« SUD Oise est favorable au protocole de fusion mais nous considérons que les éléments mentionnés dans le protocole de fusion constituent des engagements fort pris en faveur des salariés de la future 3ème Caisse Régionale de France. Nous serons particulièrement vigilants, pour que cela ne reste pas que de belles phrases dans le protocole de fusion ».

Tout ce que nous allons entreprendre à partir d'aujourd'hui sera basé sur ces "engagements".

Pour les autres organisations syndicales (CFDT et CGC), ce projet de fusion constitue une opportunité pour les salariés de l'ex CR de L'Oise !!! Sans commentaires !!!

Point de vue des salariés de Brie Picardie sur la fusion Brie Picardie / Oise :

Le 23 février 2006, les élus du Comité d'Entreprise de la Caisse Régionale de Brie Picardie ont donné, à l'unanimité, un avis défavorable au projet de protocole de fusion. En effet, pour nos collègues de Brie Picardie, le spectre de la poursuite d'une régression sociale programmée se profile.

Nous ne devons pas perdre de vue que les élus de l'Oise représentent moins de 30 % de l'effectif total de la future nouvelle Caisse Régionale. Autrement dit, 70 % des salariés de la future CR ont donné un avis défavorable par la voie de leurs élus.

Point de vue de Patrick CLAVELOU, DG des CRs de Brie Picardie et de l'Oise, sur la fusion :

Le 24 février 2006, les Caisses Régionales du Crédit Agricole de Brie Picardie et de l'Oise ont signé un protocole d'accord de fusion qui prévoit les modalités de regroupement des deux entités pour donner naissance à une nouvelle entreprise baptisée Caisse Régionale de Crédit Agricole de Brie Picardie.

Sans commentaires !!!

Ainsi, la Direction Générale sera donc passée en force face à l'hostilité d'une large majorité d'élus.

Bruno BEULENS

RELIQUAT ! ... pour le Comité d'Entreprise ...

Dossier en appel

Dès son arrivée en 1998, l'actuel Directeur Général dénonçait l'accord sur les Instances Représentatives du Personnel et retirait au CE les Salariés mis jusqu'alors à sa disposition par l'Entreprise.

Le CE engageait alors une procédure judiciaire et après nomination d'un expert par les Tribunaux, le CA Lorraine était condamné à verser au CE 10482€ majorés des intérêts. Nous étions en 1ère Instance et la Direction ne tardait pas à verser cette somme au CE.

Mais, l'expert ignorait qu'une nouvelle décision de justice interviendrait, que l'accord dénoncé illégalement serait remis en place jusqu'en 2003 soit une durée totale de 54 mois.

Fort de ce jugement, le CE a décidé de faire appel pour demander d'être indemnisé sur cette durée qui représente environ 175 000€

Par ailleurs de 93 à 98, la Direction n'a pas versé de dotation de fonctionnement au CE. Or l'Employeur ne peut se soustraire de cette obligation et doit apporter annuellement la preuve de la bonne utilisation des fonds et des moyens alloués, ce qui n'a pas été le cas ■



Perquisition de l'AMF chez Natexis Banque populaire

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a perquisitionné le siège du groupe Banque populaire, le 22 février, notamment le bureau du président, Philippe Dupont, dans le cadre d'une enquête sur le cours de l'action Natexis. La perquisition de l'AMF, révélée par le site Internet des Échos vendredi 24 février, fait suite à l'exercice par les dirigeants de la banque de leurs stock-options. M. Dupont a notamment exercé son option d'achat sur 10 000 actions Natexis, le 8 décembre 2005, au prix de 94,30 euros (soit un total de 943 000 euros), pour revendre les titres quatre jours plus tard, pour 1,39 million d'euros ■

Calendrier militant

Conseil National SUD Crédit Agricole	<ul style="list-style-type: none">• 16 & 17 mars 2006• 13 & 14 juin 2006
Commission Développement Commission Développement Durable	<ul style="list-style-type: none">• 15 mars 2006 14 heures• 16 mars 2006 10 h 30
Audience en appel de non convocation de SUD aux négos valeur du point	<ul style="list-style-type: none">• 30 mars et résultats fin mai
“Solidaires” <ul style="list-style-type: none">• Comité National• Bureau National	<ul style="list-style-type: none">• 17 & 18 mai - 4 & 5 octobre• 6/4, 1/6, 6/7, 7/9, 9/11, 7/12
Université d'été Casteljalous	<ul style="list-style-type: none">• 20 au 23 juin 2006
AG SUDCAM	<ul style="list-style-type: none">• 20 & 21 septembre 2006 en Vendée
Congrès FNCA	<ul style="list-style-type: none">• 25 & 26 octobre 2006 à Dijon

RELATION DURABLE...NE VEUT PAS DIRE TRANSPARENCE

19 janvier appel téléphonique de l'AGECIF CAMA pour une réunion en urgence (le lendemain !) du conseil de gestion suite à l'assignation au tribunal du Fonsecif Ile de France qui conteste le versement des contributions du CIF du Crédit Lyonnais à l'AGECIF CAMA.

Pourquoi en urgence ?

Parce que le président a essayé depuis deux mois de négocier un accord amiable avec le fonsecif et pensait ne pas avoir à mettre ce petit différent sur la place publique !

Malheureusement nous sommes le 20 janvier, aucun accord n'a été trouvé et nous sommes assignés au TGI le 31 janvier !

Par ailleurs le débat commence à transpirer à l'extérieur et il semble donc nécessaire de resserrer les rangs et d'avoir une position solidaire.

La solidarité vient un peu tard ! Pour information le Conseil de Gestion s'était réuni en décembre et le président s'est abstenu de nous informer sur le sujet.

Cela s'appelle le respect des représentants des salariés !

Comportement syndical le jour J :

- CGT : a fait une déclaration préalable contestant la forme et rappelant que la réunion ayant été prévue en urgence il y avait beaucoup d'absents (dont votre serviteur) et qu'il ne devait donc pas y avoir de décision prise ; a rappelé par ailleurs que la question avait été soulevée au conseil de juillet et était restée sans réponse de la délégation patronale.
- CFTC : il faut se serrer les coudes...mais nous allons contacter nos collègues au fonsecif
- UNSA : non présent au Fonsecif nous sommes libres de notre position ; il faut être unitaires
- CFDT : nous sommes solidaires du président...
- CGC (qui a la vice présidence et était déjà au parfum) : il faut avoir une position consensuelle et l'affirmer à l'extérieur...

La direction quant à elle est venue avec une motion de déclaration de solidarité avec l'action engagée par le président pour aboutir à un accord amiable.

(Apparemment ont le soutien du ministère)

Sur le fond, le Fonsecif qui n'a contesté aucun versement des filiales antérieures qui sont rentrées dans le groupe (Sofinco par exemple) se réveille visiblement parce que les enjeux financiers ne sont pas les mêmes : la contribution de LCL représente 3,5 millions d'euros.

C'est évidemment une somme significative en soi même si rapportée au budget du Fonsecif Ile de France cela relativise l'enjeu.

Leur budget global est de 600 millions dont 130 millions de contributions des entreprises au titre du CIF.

Leur contestation semble donc uniquement une affaire de gros sous !

Pour nos collègues salariés de LCL il est plus avantageux de dépendre de l'AGECIF qui au regard de ses moyens financiers actuels ne refuse aucune demande de CIF pour des raisons budgétaires ce qui n'est pas le cas au Fonsecif qui n'accepte en moyenne que 60 % des demandes. J'ai donc exprimé cette position sur le fonds lors de mes échanges par téléphone après avoir manifesté mon mécontentement sur la forme ou comment ils se moquent de nous !

Cette position conjoncturelle ne ferme pas le débat que nous devons avoir plus largement sur la raison d'être de l'AGECIF CAMA aujourd'hui ou tout au moins sur son périmètre.

Nous disposons d'une manne financière qui pourrait être redistribuée plus largement... mais nous avons aussi une indépendance de décision sur les priorités que nous souhaitons financer ■

LIBÉREZ VOTRE ÉNERGIE!



COMPTE RENDU RÉUNION NÉGOCIATION

du 8 mars 2006

Délégation SUD : Cécile CORNU - Jocelyne CRÈCHE - Patrick CROSNIER - Denis MARION

Nous sommes convoqués à 14 h avec possibilité d'arriver à midi pour manger au self de la FNCA. Deux membres de la délégation arrivent vers 11h45 et trouvent des gros bras qui leurs interdisent l'entrée jusqu'à midi.

Car le matin, les signataires de l'annexe de la Convention Collective (CFTC, CFDT, CGC, SNIACAM et UNSA) entament la négociation sur la révision de cette annexe.

Suivant les échos des présents, la FNCA a donné quelques orientations : la rémunération doit être en adéquation avec la performance individuelle. Il faut donner globalement autant mais plus à ceux qui ont les meilleures performances et donc moins pour...

Accord relatif aux modalités d'application de la Convention Collective aux apprentis :

Cet accord signé par 7 syndicats (sauf SUD) arrive à échéance le 22 juin. La FNCA propose de le reconduire dans l'état en modifiant quelques dates.

SUD : Nous ne sommes pas signataires puisque vous avez maintenu la possibilité d'une clause de non-concurrence. Cet article n'est pas valable puisqu'il n'y a pas d'indemnités financières en contrepartie. Au lendemain de la manifestation contre le CPE, nous estimons que les apprentis sont des précaires et qu'il n'est pas admissible de leur faire signer une clause de non-concurrence.

D'autres syndicats disent que les Directions ne font pas signer de clause de non-concurrence et donc cet article ne sert à rien.

La FNCA souhaite maintenir en l'état cet article et propose cet accord à la signature jusqu'au 4 avril.

Conditions de travail :

FNCA : C'est un sujet complexe avec un périmètre flou. Ce sujet présente un véritable intérêt pour nous. Des salariés qui travaillent dans de bonnes conditions sont plus performants. Par contre, nous faisons un appel à la mesure et au discernement. Il ne faut pas tomber dans des débats caricaturaux.

Ensuite la FNCA nous remet quelques tableaux idylliques :

- les effectifs ont progressé de 4% entre 1994 et 2004,
- Les absences maladie ont baissé entre 2002 et 2004 (suivant le bilan social de 21 CR),
- La perception des salariés est bonne dans l'ensemble sauf pour quelques points comme la connaissance de la stratégie du Groupe, l'adaptation au poste de travail dans le cadre du changement...

Certains points négatifs relèvent plus de la compétence du chef d'entreprise mais la FNCA accepte d'engager une négociation sur plusieurs sujets avec la volonté d'aboutir à des relevés d'intention.

SUD : Notre but est que les salariés du Crédit Agricole doivent travailler dans de bonnes conditions. Nous ne pensons pas avoir fait un diagnostic et des propositions caricaturales puisque nous avons travaillé à partir d'expertises MSA et enquêtes CHSCT faites par des experts. Nous avons une autre lecture de vos tableaux : les effectifs ont diminué entre 2001 et 2004 (72 990 salariés en 2001 et 71 840 salariés en 2004). On peut différencier les conditions de travail dues à l'informatique (procédures...) qui peuvent être traitées en local avec les CHSCT et les conditions de travail dues aux objectifs commerciaux et aux charges de travail avec le mode de management. C'est sur ces thèmes que nous voulons négocier et non arriver à des relevés d'intention.

Les autres syndicats ont pratiquement dit la même chose. La CFDT nous a agacé en disant : *« il n'y a que 6 syndicats qui font des propositions sérieuses, les 2 autres font de la démagogie »*.

FNCA : propose une négociation sur 4 thèmes, il faut prendre son temps et se mettre d'accord sur ce qu'il y a à négocier :

1. Adaptation au poste de travail dans le cadre de réorganisation
2. Organisation du temps de travail au regard des cycles d'activité
3. Adaptation au changement par la formation et la mobilité
4. Prévention du stress professionnel.

La FNCA refuse d'aborder les objectifs commerciaux et le mode de management qui sont propres à la politique de chaque CR.

Tollé dans la salle.

SUD : Comment peut on parler des conditions de travail sans aborder les objectifs commerciaux, les charges de travail et le mode de management qui est la résultante des 2 premiers points ? Vous avez aussi occulté le harcèlement moral. En parlant de caricature, nous vous rappelons nos propositions sur ces points :

- que soit prise en compte dans les objectifs commer-

ciaux, l'application de la loi de sécurité financière qui accentue le devoir de conseil et alourdit les procédures administratives (qui ne sont jamais comptabilisées dans le temps de travail),

- que les objectifs commerciaux soient présentés et argumentés en Comité d'Entreprise chaque année : comment ont-ils été calculés, quels sont les moyens mis en face pour les réaliser, quelle relation avec le plan de communication national.
- pour prévenir le harcèlement, nous demandons la création d'un comité de veille dans chaque CR, comprenant un représentant de chaque Organisation Syndicale, de la Direction, le Médecin et l'Inspecteur du Travail. Les salariés pourraient librement s'y référer en cas de problème, et ce comité serait garant pour que de telles pratiques soient fermement combattues.

FNCA : le harcèlement sera traité avec le stress professionnel, propose une commission technique pour définir les thèmes de négociation et n'écarte pas d'ajouter d'autres thèmes.

Gestion des fins de carrière :

La FNCA propose le même accord qu'à la négociation du 4 janvier : un temps partiel avec obligation de mettre au moins 10 jours sur le compte épargne temps. Ceci est possible à 58 ans. L'abondement est en fonction de l'année de naissance : 1948 (80%), 1949 (60%), 1950 (40%), 1951

(20%) et 1952 (10%).

Exemple : un Bordelais, né en 1948, accepte pour les 2 prochaines années de prendre un temps partiel à 90% tout en mettant 20 jours sur son CET. En vérité, il travaillera à temps plein, payé à 90% et il aura la grande chance de partir 3 mois et 18 jours plus tôt en retraite.

SUD a fait la même déclaration : Nous ne sommes pas d'accord avec l'architecture du système, nous demandons la préretraite totale comme les cadres de Direction. Le temps partiel avec une obligation d'épargner 10 jours n'intéresse pas les salariés concernés.

3 syndicats (CFDT, CGC et CFTC) ont demandé des améliorations.

La FNCA a fait cette ultime proposition :

L'entrée dans ce dispositif se fera toujours à 58 ans sauf pour les années 48 et 49 qui pourront y entrer dès maintenant (soit 57 ans pour les 1949). L'abondement passera à 100% pour ceux qui sont nés en 1948. Le temps partiel est possible entre 80 et 95%.

Dans notre exemple, l'élégant moustachu de Bordeaux pourra partir 12 jours plus tôt en retraite. Mais il aura moins de sous pour payer son pot de départ !

Que font nos collègues syndicalistes ? **Ils consultent !**

COMMUNIQUÉ CFDT, CGT, SUD, SNIACAM et FO sur la REC du CA NORMANDIE

Lors de la grève d'avril 2005, nous avons obtenu une REC sans objectifs individuels et garantie à 100%. Pourtant, l'accord de notre future REC n'est toujours pas finalisé faute de respect des garanties...

Le 18 avril 2005, après le mouvement social, la Direction a écrit dans l'accord de fin de grève : " Les signataires mettront en place un nouveau dispositif de REC pour le CA de Normandie qui **garantira** à chacun de ne pas toucher moins que l'équivalent des 100 % du CA Normand d'aujourd'hui : en adoptant la grille de REC actuelle du CA Normand, basée sur le PQE ou le PPQE (s'il est plus avantageux) des collaborateurs et exprimée **en points** (bénéficiant par conséquent des revalorisations du point FNCA)"

Aujourd'hui, la Direction renie ses écrits et ne nous accorde plus qu'une garantie en **euros** non conforme aux engagements en **points** présentés en AG des grévistes !!!

A quoi bon continuer à négocier, voire signer de nouveaux accords, quand les anciens ne sont pas respectés.

En conséquence, nous suspendons notre participation aux négociations tant que l'accord REC ne sera pas conforme aux engagements de la Direction du printemps dernier.

Devrons nous tous nous retrouver à la date anniversaire de notre mouvement ?



Non, non , non au CPE !

Lorsque Villepin dit que le CPE permettra d'embaucher des jeunes et prétend qu'il n'aggrave pas la précarité, il se moque du monde.

Plus qu'un long discours , le tableau comparatif suivant illustre à la fois le mensonge gouvernemental et le recul social illustré par ce slogan des manifs de jeunes : « *un pas en avant, trois siècles en arrière* » !

Comparaison CNE-CPE et CDI ou CDD

Avec un CDI	Avec un CDD	Avec un CPE ou un CNE
La période d'essai est de trois mois maximum (art L122-4 du Code du travail -CdT)	La période d'essai est d'un mois maximum (art L122-3-2 du CdT)	La période d'essai est de deux ans
La rupture du contrat ouvre droit, entre autres, à une indemnité de licenciement (art L122-9 du CdT)	En cas de rupture du contrat, l'indemnité est au moins égale à 10% de la somme des rémunérations qu'il aurait perçu (art L122-3-8 du CdT)	En cas de rupture du contrat pendant de la période d'essai de deux ans, le salarié n'a droit à aucune indemnité
L'employeur doit justifier sa volonté de mettre fin au contrat et en informer le salarié (art L122-14 et suivants du CdT)	Le contrat ne peut être rompu par l'employeur, sauf faute grave du salarié (art L122-3-7 du CdT)	L'employeur n'a aucune justification à donner s'il souhaite mettre fin à la "période d'essai" dans les deux ans
Le fait pour un salarié d'être syndiqué ne peut être un motif valable de licenciement (art L122-45 du CdT)	Le fait pour un salarié d'être syndiqué ne peut être un motif valable de licenciement (art L122-45 du CdT)	L'employeur n'a aucune justification à donner s'il souhaite mettre fin à la "période d'essai" dans les deux ans
Tout salarié peut faire un recours devant le Conseil des Prud'hommes, pendant une durée de 30 ans, s'il estime que la rupture est injustifiée ou pour exiger une indemnité (art L122-14 et suivants CdT)	Un syndicat peut exercer en justice toutes actions propres à défendre le salarié (art L122-3-16 du CdT)	Aucun recours n'est possible pendant la "période d'essai" de deux ans, en cas de rupture du contrat. Le recours aux Prud'hommes n'est possible que pendant 12 mois (30 ans pour les CDI)

L'employeur est exonéré de cotisations sociales (prises en charge par l'état sur nos impôts) s'il embauche avec un CPE un jeune au chômage depuis plus de 6 mois. Il aura donc tendance à ne pas embaucher de jeunes avant que ceux-ci n'aient fait leurs 6 mois de chômage.



Comité National “Solidaires” 1^{er} et 2 mars 2006

Contexte général et mobilisations :

L'accélération de la politique gouvernementale en terme d'économie ultralibérale (GDF/SUEZ), de démantèlement du droit du travail (CPE/CNE), de dérive sécuritaire (CESEDA, délinquance petite enfance...), sur fond de crise sociale (remontée du chômage, ...), de gauche inexistante et d'un mouvement syndical qui n'est pas à la hauteur, définit les axes d'intervention de Solidaires :

- Mobilisation du 7 Mars contre le CNE : C'est un enjeu majeur, et c'est la taille des manifestations qui pèsera dans le débat. Question : L'après 7 Mars ? Au delà de l'engagement crescendo des organisations de jeunesse, quel sera l'engagement du monde salarié, des organisations syndicales ?
- Mobilisations contre la loi CESEDA, le démantèlement des services publics, la directive Bolkestein, les politiques ultra libérales européennes, en lien avec les collectifs et autres organisations engagées.

Représentativité

- Les remontées de la pétition papier s'améliorent (7 à 8.000). Il faut encore continuer, de même qu'en électronique <http://www.solidaires.org/article4460.html>
- “Solidaires” a été invité à l'Observatoire de la Représentativité initié par l'UNSA, où sont également présents la LDH et des magistrats
- Un militant de Toulouse, gilles.ory@wanadoo.fr recense toutes les initiatives représentativité des “Solidaires” départementaux et les subventions obtenues par les collectivités
- Des statuts type seront proposés pour les Unions Régionales qui souhaiteraient se constituer, pour prétendre à des subventions auprès des Conseils Régionaux
- Trésorerie : une ligne budgétaire a été créée pour les “Solidaires” départementaux qui doivent assumer des procès en représentativité, avec une information préalable de dossier.

Formation syndicale

- Culture et Liberté a présenté les conditions d'utilisation de l'agrément pour les Congés Education (CFESS) et les partenariats à établir. La commission va finaliser un protocole qui définira :
 - ♦ L'adhésion des structures qui souhaitent solliciter ou organiser une formation
 - ♦ L'adhésion des formateurs animateurs des syndicats
 - ♦ La déclaration préalable d'une formation
 - ♦ La copie des attestations délivrées
 - ♦ La facturation des ces tâches administratives (tous ces coûts seront à minima, car les objectifs de formation syndicale sont partagés par Culture)
- “Solidaires” doit continuer à réfléchir à la construction du CEFI (centre de formation de “Solidaires”), qui pourrait être la structure administrative qui centralise toutes les formations effectuées et qui participe à l'élaboration du catalogue avec Culture.

Débat sur l'immigration : (sur la base des travaux de la commission immigration)

Le constat des migrations de population, est avant tout un constat de « mauvais état » général du monde. Mobilisation de Solidaires, au titre de la solidarité entre les travailleurs, de la lutte contre la précarité, le travail illégal, l'esclavage... etc. Une brochure « immigration » vient d'être rédigée, ainsi qu'un quatre pages contre le projet CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile).

Débat sur l'emploi : (sur la base des travaux de la commission emploi)

Sur les bases de la constitution française qui inscrit un « droit à l'emploi » et du constat de la nécessité de répartir différemment les richesses produites, plusieurs réflexions portent sur : l'interdiction du licenciement, la pérennité d'un emploi pour tous (et d'un salaire) déconnecté des aléas économiques, la définition des besoins sociaux collectifs... Une brochure « emploi » sera disponible pour Septembre, et un quatre pages avant l'été.

FSE d'Athènes du 4 au 7 mai 2006

Il s'agit du 4^{ème} Forum Social Européen, après ceux de Florence, Paris et Londres. Une centaine de militants “Solidaires” y participeront. La question de la tenue d'un stand est posée.

Mission Palestine

Il s'agit d'échanges et de liens établis avec des militants syndicaux palestiniens, dont les difficultés dans un pays qui compte 50% de chômeurs, sont décrites par des militants de plusieurs syndicats de “Solidaires” qui y ont réalisé un voyage en novembre dernier. Une brochure réalisée par SUD Santé Sociaux sera mise à disposition. La prolongation

de la solidarité est évoquée dans un contexte préélectoral de victoire du Hamas. Il faut savoir que la construction d'un tramway, va sceller définitivement l'existence d'enclaves Israéliennes au milieu du territoire Palestinien. Une souscription est lancée pour exprimer notre solidarité, à titre individuel (plaquette disponible à “Solidaires”) ou au titre des organisations nationales. “Solidaires” et SUD Education ont déjà contribué à hauteur de 500€

Point Prud'hommes 2008 :

Suite à la proposition de doublement de l'engagement financier pour ces élections par rapport à celles de 2002, chaque organisation nationale doit faire remonter ses propositions pour le mois de Mai afin de finaliser le budget. Solidaires national financera le matériel de vote et les affiches, mais il appartient à chaque Solidaires départemental de provisionner un budget pour la campagne locale (tractage, collage, déplacements...).

Vie interne

- La brochure DP est épuisée. Une réédition actualisée est envisagée selon la demande
- Une brochure CE sera disponible en mai juin, coïncidant avec une rencontre nationale des élus CE
- Site Web : www.solidaires.org .
 - ♦ On compte 20.000 consultations par mois et l'insertion de 150 documents par semaine
 - ♦ L'espace privé sera enrichi des domaines : représentativité, juridique, matériel militant
 - ♦ 12 “Solidaires” départementaux ont un site
- Retraités : il y a nécessité de proposer une forme d'organisation pour les retraités, et au-delà de leurs problèmes spécifiques (niveau de pension, mutuelles, etc.), de favoriser la concertation et la réflexion, tant au niveau national que régional, et leur permettre de siéger dans différentes instances de représentation. Ils pourront participer aux Bureaux et Conseils Nationaux, mais le droit de vote devra faire l'objet d'une décision de congrès. Une plaquette de présentation sera réalisée, avec une déclinaison possible par département.

Stéphane Texier, Jean-Pierre Fillancq

8 Mars 2006 : Journée internationale pour les droits des femmes

Contrairement à certaines idées reçues, l'égalité entre les femmes et les hommes reste à conquérir. Dans tous les domaines, la situation des femmes reste marquée par de fortes inégalités et par des mécanismes d'oppression.

Dans le monde du travail, les salaires des femmes restent globalement inférieurs de 25 % à ceux des hommes. Les femmes sont plus au chômage et surtout, elles subissent de plein fouet la montée du travail précaire et flexible, le développement du temps partiel. La conséquence est la montée de la pauvreté : la grande majorité des travailleurs pauvres sont des travailleuses ! Le CPE et le CNE, dont l'objectif est de rendre les salariés jetables, va aggraver cela. La précarisation de l'emploi et du revenu conduit à une précarisation générale de nos vies !

La violence envers les femmes sous diverses formes reste une réalité subie par trop de femmes dans notre société.

La publicité et les propos sexistes imprègnent encore largement notre société. Le droit de choisir sa maternité et sa sexualité ont été acquis dans les lois grâce aux luttes des femmes : dans la réalité, ces droits sont souvent bafoués.

L'affaiblissement des services publics, les attaques contre la Sécurité sociale conduisent à des remises en cause du droit à la santé : pour les femmes, cela se traduit par des difficultés accrues pour accéder concrètement au droit à la contraception, à l'avortement.

L'absence d'un véritable service public de la petite enfance est pénalisant pour l'accès à l'emploi des femmes car c'est sur elles que reposent encore majoritairement les responsabilités familiales et la charge des enfants. Un partage des tâches équitable entre les parents n'est toujours pas la réalité dans la majorité des couples.

Le 8 mars est une journée internationale de luttes pour les droits des femmes partout dans le monde : de nombreuses initiatives ont lieu ce jour là à l'appel d'associations de femmes, d'associations féministes. C'est l'occasion de faire écho à toutes les luttes qui se mènent chaque jour sur le terrain, dans les entreprises et les quartiers.

L'Union syndicale Solidaires inscrit la question de l'égalité des droits entre femmes et hommes comme une dimension importante du combat syndical. L'égalité entre les hommes et les femmes sera un progrès pour toutes et tous !



La démocratie syndicale, ça se respecte !

Une centaine de militant(e)s de l'Union syndicale Solidaires se sont invités pacifiquement au Conseil d'Etat et ont demandé à être reçus en audience par M. Hadas Lebel, président de la section sociale du Conseil d'Etat, pour lui remettre des milliers de pétitions. Ils manifestent leur demande depuis 10h30, ce 3 mars, dans la cour du Conseil d'Etat.



Cette action entre dans le cadre de la campagne organisée par l'Union syndicale Solidaires pour faire changer les règles de la représentativité syndicale.

Si le Premier ministre a confié une mission sur ce sujet au président de la section sociale du Conseil d'Etat, la situation de la démocratie syndicale reste figée avec une représentativité qui date de 1966 accordée à cinq organisations syndicales.

La plupart des syndicats de l'Union syndicale Solidaires font systématiquement l'objet de procès concernant leur représentativité, d'abord dans les établissements, au niveau de l'entreprise, au niveau des branches, dans le secteur public, mais aussi dans les administrations.

Ainsi c'est le juge qui devient apte à dire si un syndicat

est légitime.

Pour l'Union syndicale Solidaires, toute organisation syndicale régulièrement constituée doit pouvoir se présenter aux suffrages des salariés, dans le privé comme dans le public.

Une seule évidence s'impose : c'est la liberté pour tout salarié d'être représenté par le syndicat de son choix.

Dans la Fonction Publique, le Ministre refuse de reconnaître notre Union syndicale et de lui permettre de siéger au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat malgré les 9% des voix recueillies par notre union.

C'est un déni de démocratie, c'est refuser d'écouter la voix des personnels !

Ce sont ces règles simples de la démocratie que l'Union syndicale Solidaires est venue rappeler aujourd'hui au Conseil d'Etat et, à travers lui, au Ministre de la Fonction Publique et à tout le gouvernement.



Solidaires au Conseil d'Etat le 3/3/2006

Le bureau de SUD Crédit Agricole avait lieu la veille à Bagnolet, aussi nous avons mobilisé quelques militant(E)s qui sont allés prêter main forte à nos camarades et affirmer notre SOLIDARITÉ ■



Le développement durable et le monde économique

L'agenda 21 de Rio est le texte de référence du développement durable. C'est à ce projet de société plus responsable, plus équitable, plus humain qu'ont adhéré les participants du sommet de la terre.

Une trentaine d'années nous séparent du concept de développement durable. Dès 1972, le sommet des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm met en garde la communauté internationale sur l'épuisement des ressources naturelles. Le développement durable entre dans la sphère institutionnelle en 1987 avec la publication du rapport de Gro Harlem Brundtland, présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement durable. Il y est défini comme un développement qui " répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs ".

Le sommet de la terre de Rio en 1992 consacre et renforce le concept de développement durable. Ce sommet mobilise pendant plus de deux semaines institutions, scientifiques, ONG, peuples indigènes, collectivités publiques et citoyens du monde. Plus de 9 000 journalistes couvrent l'évènement. 173 chefs d'état et de gouvernement signent un programme d'actions pour le XXI^e siècle : l'Agenda 21. c'est un sentiment d'urgence qui provoque cette mobilisation exceptionnelle. Epuisement des ressources, multiplication des catastrophes, exclusion d'une grande partie de l'humanité... le mode de croissance qui a prévalu jusqu'alors, fondé sur le profit à court terme au bénéfice d'une minorité, a conduit à l'impasse.

Pour répondre à cet échec, le développement durable

prône un développement capable de répondre aux besoins de tous les hommes et de préserver les équilibres écologiques, sociaux, économiques, y compris dans le long terme. L'Agenda 21 de Rio est le texte de référence du développement durable et ses principes concernent l'ensemble des composantes de la communauté internationale : Institutions, Etats, collectivités locales, citoyens y compris les entreprises. Il définit précisément les conditions d'un présent et d'un avenir susceptibles de répondre aux aspirations humaines. Il préconise entre autres, de rompre radicalement avec des modes de production et de répartition des richesses destructeurs et discriminatoires. Il mentionne expressément la nécessité d'établir des règles équitables pour le commerce international ; de combattre énergiquement les inégalités, la répression, les discriminations et la corruption ; de lutter pour la paix et pour le désarmement ; d'associer les populations aux décisions qui engagent le présent et l'avenir... Il met l'accent sur le caractère indissociable entre les échanges internationaux, la préservation des ressources, la liberté d'expression.

C'est sur la base de ces valeurs que c'est construite une communauté internationale militant pour un autre monde à laquelle nous adhérons. Méconnaître, réduire, caricaturer ce projet, c'est risquer la rupture avec cette communauté.

Texte de l'Agenda 231 disponible sur le site www.comite21.org



Le Comité 21 est une association loi 1901, créé en 1994 pour contribuer à l'ancrage du développement durable dans la société française. C'est un réseau d'acteurs et décideurs sociaux économiques, répartis en 4 collèges :

- Les associations dont Amnesty International, FARRE, les Amis de la Terre, Max Havelaar, l'Unicef ou WWF
- Les établissements publics comme l'ADEME, l'AFNOR, Airparif ou l'Office International de l'eau
- Les Collectivités Territoriales où l'on retrouve pratiquement toutes les Régions, une vingtaine de départements, une trentaine de grandes villes, 4 Communautés Urbaines et des Communautés d'Agglomérations
- Les Entreprises parmi lesquelles : EDF et GDF, Ikéa, Monoprix, Peugeot, Citroën, Renault, SNCF ou RATP, au total un peu moins d'une centaine.
- En sont membres de droit le Ministère de l'Environnement et de l'Industrie, et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (PNUE et PNUD). Huguette Bouchardeau et Simone Veil font partie des 5 Présidents d'Honneur, et parmi les personnalités, on retrouve Michel Barnier, Jacques Delors ou Corinne Lepage.

Le Comité 21 émet des diagnostics et des recommandations pour 4 secteurs clés : alimentation, énergie, transports, déchets.

Vous pouvez consulter toute information complémentaire à :

www.comite21.org ou www.agenda21france.org ou envoyer un courriel comite21@comite21.org
Comité 21, 132 rue de Rivoli 75001 Paris tel : 01 55 34 75 21 fax : 01 55 34 75 20

Le conseil du mois

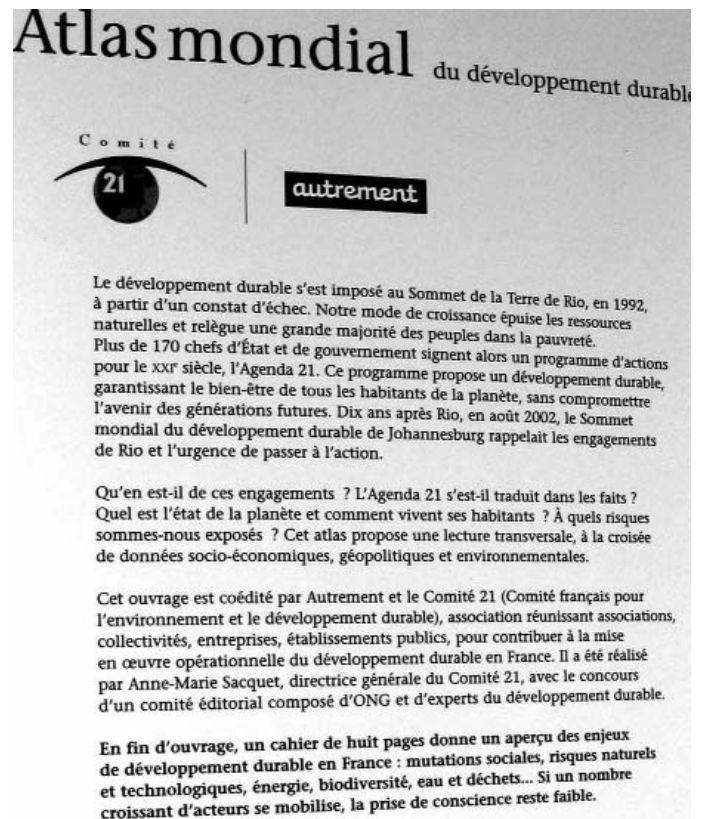
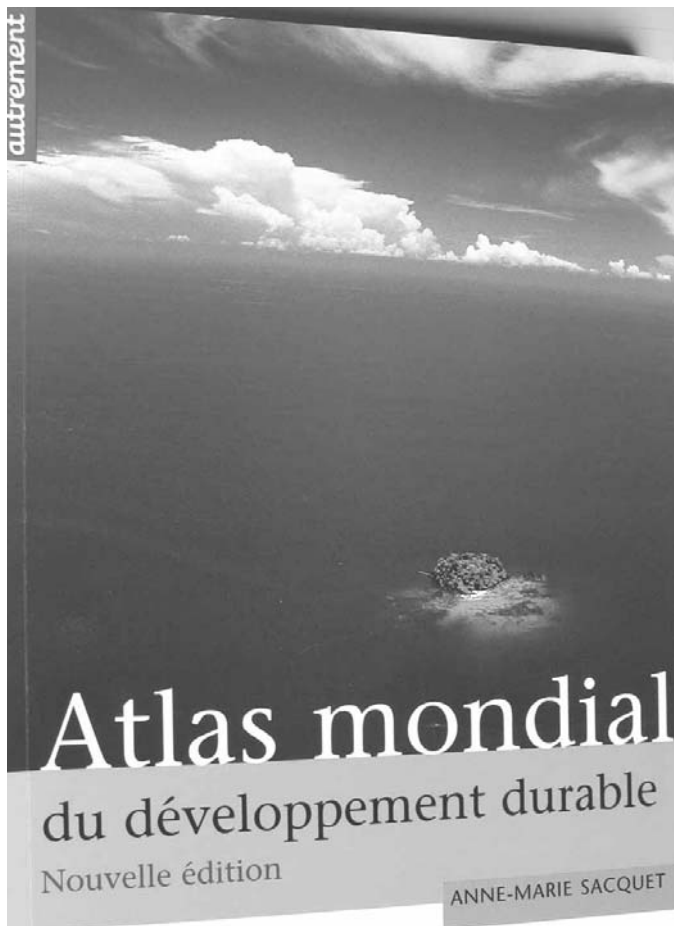


La solution intermédiaire entre la coopération, le négoce et la cave particulière afin de venir en aide à des vignerons au bout du rouleau...

WALDEN unit les membres d'une filière professionnelle autour d'un projet de commerce équitable " nord / nord " destiné à produire le meilleur vin possible, vendu au prix le plus bas possible compte tenu des faibles rendements, dont l'essentiel de la valeur ajoutée produite est destinée au vigneron. Il est vendu essentiellement par internet ou avec des distributeurs adhérents aux valeurs du projet et s'engageant à pratiquer des marges raisonnables. Dès l'automne 2004, la première vinification s'est déroulée dans une vieille cave, au cœur d'un petit village du Roussillon, sans délire technologique mais avec beaucoup de réflexion, de patience et de soins, pour ne pas dire d'amour !

Le résultat est un 2004 délicieux, déjà coup de cœur dans la Revue des Vins de France.

Pour en savoir plus www.walden.com



Le développement durable s'est imposé au Sommet de la Terre de Rio, en 1992, à partir d'un constat d'échec. Notre mode de croissance épuise les ressources naturelles et relègue une grande majorité des peuples dans la pauvreté. Plus de 170 chefs d'État et de gouvernement signent alors un programme d'actions pour le XXI^e siècle, l'Agenda 21. Ce programme propose un développement durable, garantissant le bien-être de tous les habitants de la planète, sans compromettre l'avenir des générations futures. Dix ans après Rio, en août 2002, le Sommet mondial du développement durable de Johannesburg rappelait les engagements de Rio et l'urgence de passer à l'action.

Qu'en est-il de ces engagements ? L'Agenda 21 s'est-il traduit dans les faits ? Quel est l'état de la planète et comment vivent ses habitants ? À quels risques sommes-nous exposés ? Cet atlas propose une lecture transversale, à la croisée de données socio-économiques, géopolitiques et environnementales.

Cet ouvrage est coédité par Autrement et le Comité 21 (Comité français pour l'environnement et le développement durable), association réunissant associations, collectivités, entreprises, établissements publics, pour contribuer à la mise en œuvre opérationnelle du développement durable en France. Il a été réalisé par Anne-Marie Sacquet, directrice générale du Comité 21, avec le concours d'un comité éditorial composé d'ONG et d'experts du développement durable.

En fin d'ouvrage, un cahier de huit pages donne un aperçu des enjeux de développement durable en France : mutations sociales, risques naturels et technologiques, énergie, biodiversité, eau et déchets... Si un nombre croissant d'acteurs se mobilise, la prise de conscience reste faible.

Avec un supplément sur le développement durable en France

Un autre Monde en marche à Bamako...



Premier rendez vous avec l'Afrique pour ce 6ème Forum Social Mondial : le FSM avait élu domicile du 18 au 23 janvier 2006 à Bamako, capitale du Mali. Après le continent sud américain à sa création, une incursion en Inde il y a deux ans, le rassemblement annuel de l'alter mondialisation revêtait une parure africaine. Le pari était de taille pour les organisateurs locaux tant sont grandes les difficultés matérielles dans ce pays où l'homme de la rue doit se battre quotidiennement pour survivre avec moins d'1 Euro par jour ; où seulement 19% des enfants sont scolarisés, où même l'accès à l'eau potable ou à l'électricité, sans parler du droit à la santé, restent un luxe dans cette capitale de près de deux millions d'habitants aux allures de gros village .

En écho à cette réalité à laquelle le regard du militant

occidental ne peut se soustraire, plus de 15000 personnes (300 organisations) venues pour les 2/3 des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Nord s'étaient données rendez vous les uns pour échanger leurs expériences (ou juste leur mail !), les autres pour rechercher des solutions alternatives à une mondialisation dévastatrice, certains enfin pour marquer leur diversité culturelle ou tout simplement...participer à un grand rassemblement populaire et joyeux ! (à l'image du concert de Tiken Jah Fakoly où se sont pressés plus de 30.000 jeunes).

Moins engagé politiquement que sa réplique sud américaine, éloigné du Forum Social Européen plus conceptuel et philosophique, ce premier Forum africain , à l'image du Forum de Mumbai (2004) fût effectivement très populaire par sa représentation dans les différents ateliers : femmes , paysans, jeunes se répartissaient sur onze sites et plus de 600 ateliers thématiques !



Sur le campus universitaire Badalabougou, l'axe des débats se centrait autour des luttes sociales : droit à l'éducation,

élaboration d'un programme de protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle (cette expérience est menée au Togo par un Syndicat de Travailleurs du bois), l'avenir du chemin de fer en Afrique au moment où la seule ligne Bamako-Dakar est menacée de privatisation pour satisfaire aux diktats du FMI (Sud rail – Cocodirail : même combat !),...



Au Palais de la Culture se concentrait l'Univers des Femmes...la femme africaine dans la reconnaissance de ses droits fondamentaux : l'implication de la femme dans les prises de décision, la lutte contre toutes formes de violence (prostitution, excision, ...), l'accès aux soins mais aussi la place de la femme comme force de proposition dans les alternatives économiques (communautés villageoises de production et de commercialisation, micro crédit,...) Un

petit tour sur les stands illustre le dynamisme de telles communautés et leur rôle déterminant dans l'économie locale.

Le stade Modibo Keïta accueillait le Forum de la Jeunesse où se sont exprimés des thèmes aussi variés que les droits des enfants, la corruption en milieu scolaire, la représentation des jeunes dans les médias, les difficultés de recherche d'emploi des jeunes diplômés (à travers l'association des jeunes demandeurs d'emploi), ou encore, et toujours, la tentation d'une émigration « économique » et son corollaire la difficile réinsertion du retour non choisi

(« même au Mali, on t'aime pas Sarkozy !! ») Des ateliers initiaient les enfants au chant, à l'art du conte, à la technique du « bogolan » ou tout simplement à l'écriture.

Dans les yeux de dizaines d'enfants rencontrés dans la rue, dans les paroles de cet artiste philosophe croisé sur le Forum, au domicile de cette fonctionnaire du PNUD, avec cet artisan « altermondialiste » touareg rencontré sur le marché ou encore auprès de ces jeunes « candidats au départ » « palabrant » autour du rite du thé, surgit la même émotion empreinte tout à la fois de résignation, de dignité, d'une ouverture à l'autre mais aussi d'une formidable envie de lutter pour un autre monde...possible.

Au cours de ces cinq petits jours, de multiples graines enrichies (sans OGM !) d'idées, d'expériences ont été semées... Restent à les nourrir, les abreuver politiquement afin que souffle un vent révolutionnaire, rouge comme le sol de latérite de Bamako, porteur du message d'un peuple parmi les plus pauvres de la planète qui, opprimé par les colonisations multiformes des pays du Nord, aspire légitimement à se partager (enfin) sa part de la richesse mondiale.

Un grand merci à la famille de Mahamane qui a rendu notre séjour des plus agréables.

François BOURGOINT



Lu dans la presse

SUD OUEST

ENQUETE. Conséquences inattendues d'un hold-up : la Caisse régionale du Crédit agricole Charente-Périgord suspend les administrateurs de deux agences locales

Vent de rébellion à la banque verte

Dominique Richard

Un administrateur de Caisse locale de Crédit agricole a-t-il le droit de demander des comptes à la direction de sa banque sur les dispositifs de sécurité mis en oeuvre après le vol d'un passe-partout ouvrant toutes les portes de nombreux points de vente ? Au sein de la Caisse régionale Charente-Périgord, la réponse est non ! Pour ne pas avoir voulu l'entendre, 21 administrateurs des Caisses locales de Lanouaille et d'Excideuil en Dordogne sont aujourd'hui suspendus. La sanction ne fera pas chuter l'action de la banque verte en Bourse. Mais au sein des 2 629 Caisses locales et des 42 Caisses régionales qui composent la pyramide Crédit agricole, la mesure ne peut pas passer inaperçue. Hormis en Corse, elle n'avait jamais été prise par le passé...

Dans l'île de Beauté, il s'agissait de malversations de grande ampleur. En Périgord, le litige concerne un hold-up, en apparence banal, survenu en avril 2004 à Excideuil. Mais, au fil des mois, entre le management de la banque et les administrateurs qui incarnent sur le terrain l'ancrage local du premier réseau français, ce braquage a creusé un fossé que beaucoup lisent comme un avis de faire-part de décès du mutualisme. Cette grande idée selon laquelle la banque serait la propriété de ses 5,5 millions de sociétaires qui, en contractant un prêt, obtiennent le droit d'élire leurs administrateurs.

Passe-partout. Le 7 avril 2004 au matin, quelques minutes avant l'ouverture des portes du Crédit agricole d'Excideuil, deux hommes surgissent dans les locaux. Encagoulés, le regard masqué par des lunettes de soleil, ils brandissent une mitraillette et un pistolet. Les dix salariés présents sont regroupés dans la même pièce avant d'être obligés, sous la

menace, de se ligoter les uns les autres avec un ruban adhésif. Une seule employée conserve les mains libres pour conduire les malfaiteurs au coffre de la banque. Il contient un peu plus de 100 000 euros. Les inconnus raflent la somme et s'évanouissent dans les ruelles du bourg de ce chef-lieu de canton. Ils courent toujours. Dépêchés sur les lieux, trois médecins reconforment les agents au moment où les enquêteurs commencent leurs auditions.

Deux membres du personnel sont formels. Les truands étaient munis d'une clé. Il ne faut que quelques heures aux inspecteurs de la police judiciaire pour établir le lien avec une autre agression à main armée. Celle dont ont été victimes vingt-cinq jours plus tôt deux convoyeurs de fonds de la société Valiance dans la banlieue de Périgueux. Alors qu'ils venaient d'alimenter un distributeur de billets au Crédit agricole de Trélissac, trois malfrats leur ont dérobé une malette de billets et un trousseau de clés. Il comprenait un passe-partout permettant d'ouvrir à coup sûr les portes des points de vente de la banque verte en Dordogne et peut-être quelques autres en Charente.

Sécurité. Alertée, la direction de la Caisse régionale tait l'information. Ce n'est que le 8 avril 2004, le lendemain du braquage d'Excideuil, qu'elle diffuse une instruction urgente. Le premier employé à entrer dans les locaux d'une agence doit, jusqu'à nouvel ordre, laisser la clé dans la serrure de façon à ce que celle-ci ne puisse être ouverte de l'extérieur. *« Il est hors de question pour nous de nous exprimer sur les questions de sécurité »*, tranche aujourd'hui Gilles Rouffignat, le responsable communication de la Caisse. Le 10 octobre dernier, dans un courriel adressé aux 1 200 agents de la Caisse, le directeur, François Macé, a malgré tout dû se résoudre à délivrer quelques éclaircissements en interne. Subtilisée aux convoyeurs avec d'autres clés, la clé Crédit agricole n'était pas, selon lui, identifiable. *« Elle n'a pas été dérobée pour être utilisée »*, affirmait-il.

L'alerte n'aurait pas été donnée par peur d'une fuite avant que les barrilets des serrures ne soient changés. Ce qui sera chose faite quinze jours après le hold-up. François Macé n'écarterait pas l'idée d'une négligence du personnel, à savoir une porte non verrouillée. L'hypothèse n'a pas été retenue par les enquêteurs. Dans le courant de l'été 2005, en mettant un terme à ses investigations, le juge d'instruction de Périgueux, Brigitte Aupy, n'a rien caché des conclusions de la police judiciaire aux sept employés de l'agence constitués partie civile. Dans une ordonnance notifiée à leur avocat, la magistrate a écrit *« que le hold-up avait été facilité par le fait que les clés de ce site avaient été précédemment dérobées lors du braquage du fourgon Valiance »*.

Bras de fer. Certains salariés de l'agence d'Excideuil ont mal vécu les propos de certains cadres de la caisse laissant entendre qu'ils auraient pu laisser une porte ouverte. Traumatisés par la violence de l'agression et le poids de ce soupçon, plusieurs d'entre eux, dont la directrice de l'agence, sont toujours en arrêt de travail. Cinq des dix employés ont saisi le tribunal des affaires sociales de Périgueux pour que soit reconnue *« la faute inexcusable de l'employeur »* à savoir le manquement à son obligation de sécurité. Du jamais vu sans doute dans l'histoire plus que centenaire du Crédit agricole ! Dans l'attente des prochaines assemblées générales des Caisses locales, aucun des 21 administrateurs de Lanouaille et d'Excideuil ne souhaite s'exprimer.

« Pourquoi aucune mesure de sécurité n'a été prise au soir du vol du passe-partout à la société Valiance mettant en danger de mort potentiel le personnel et les clients de la caisse Charente-Périgord ? » Inlassablement posée, la question a fini par indisposer François Jaubert, le président du Conseil d'administration de la Caisse régionale. A tel point qu'il a fini par suspendre les imprécateurs périgourdiens. *« De par ses statuts, une caisse locale n'a pas à s'immiscer dans les problèmes de gestion du personnel »*, se borne à commenter Gilles Rouffignat, le responsable de la communication de la Caisse...

Mutualisme. *« La justice fera la part des choses et précisera qui fait quoi. Mais a priori, la gestion du personnel est la prérogative de la direction. Lorsque j'étais président, moins je m'en occupais, mieux je me portais »*, relève le sénateur UMP Dominique Mortemousque, prédécesseur de François Gaubert à la tête du conseil d'administration de la Caisse Charente-Périgord. Reste que cette "spécialisation des tâches" en heurte aujourd'hui plus d'un dans l'est de la Dordogne. *« Il y a eu mise en danger de la vie d'autrui mais le sociétaire que je suis n'a pas le droit de savoir. Où est notre banque, où est le mutualisme ? »*, S'indigne l'éleveur Jean-Pierre Brunie, ancien membre dirigeant de la Fédération nationale bovine.

« Les administrateurs locaux n'ont plus aucun pouvoir. Ils sont là pour entériner les décisions de la direction, renchérit Robert Ségui, sociétaire lui aussi et maire de la petite commune de Badefols-d'Ans. Lorsque je demande des explications sur les 7 millions d'euros qui auraient abondé en 2003 et 2004 les plans d'épargne retraite des cadres dirigeants de la Caisse Charente-Périgord et de son président, on ne me répond pas. »

“Solidarité, responsabilité, proximité”, les valeurs mutualistes revendiquées par le Crédit agricole passent au révélateur au pays de Jacquou le Croquant !

« Il y a eu mise en danger de la vie d'autrui, mais le sociétaire que je suis n'a pas le droit de savoir »